

Commission Permanente L'essentiel

6 juillet 2018

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ

Rapporteur : Thierry Lagneau

Contrats de transition 2017

3 communes : 266 312 euros

En 2017, le Conseil départemental a décidé la mise en œuvre du contrat de transition 2017, à destination des communes de plus de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Département correspondantes.

Aubignan	78 847.00 €
Le Pontet	97 344.00 €
Pernes les Fontaines	90 121.00 €
Total	266 312.00 €

Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2017-2019

4 communes : 408 598,78 euros

En 2017, l'Assemblée départementale a décidé la mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination des communes de moins de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Conseil départemental correspondantes.

L'Assemblée départementale a approuvé les contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination de 4 communes de moins de 5 000 habitants au regard des plans de financement prévisionnels des opérations retenues.

Lourmarin	69 190.00 €
Malaucène	215 700.00 €
Saint-Martin-de-la Brasque	30 038.78 €
Villes sur Auzon	93 670.00 €
Total	408 598.78 €

Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie 2018 - 1^{ère} répartition : 105 608 euros

Ce fond, mis en place par le Conseil départemental de Vaucluse en mai 2018, a pour objectifs de contribuer au renforcement du «vivre ensemble», valoriser l'artisanat, les commerces et les services de proximité, et enfin, développer cette 1^{ère} répartition a été établie en collaboration avec les services du C.A.U.E.

[En savoir plus](#)



Programme 2018 de répartition du produit des amendes de police - 1^{ère} répartition

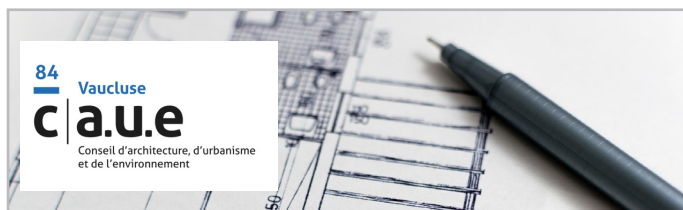
Le Préfet a notifié aux services départementaux le montant du produit des amendes de police perçues en 2017 au titre des infractions routières, soit 690 438,03 €, qu'il appartient au Conseil départemental de répartir au profit des communes et intercommunalités de moins de 10 000 habitants.

Depuis 2006, le Département fixe le montant. En 2017, le Conseil départemental a validé sa stratégie Vaucluse 2025-2040, et plus particulièrement l'axe 2 dans lequel il s'engage à poursuivre son soutien à la structuration de territoires de proximité.

C'est dans ce cadre que l'assemblée départementale vient de voter cette 1^{ère} répartition du programme 2018, correspondant à 1 624 093,69 € de travaux pour une dépense subventionnable de 374 288,94 € assortie d'un montant global de subventions de 248 391,83 €.

Un reliquat de 442 046,20 € fera l'objet d'une prochaine répartition.

[En savoir plus](#)

Convention cadre 2018-2020 entre le C.A.U.E. et le Conseil départemental de Vaucluse et programme d'actions 2018 : 86 000 euros

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) sont des associations départementales instituées par la loi en 1977 sur l'architecture.

Ils sont chargés de la gestion d'un service public et ils interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage avec une approche culturelle et pédagogique.

Le C.A.U.E. de Vaucluse a été créé en 1979 à l'initiative du Conseil départemental.

Conformément aux axes de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à refonder une gouvernance partenariale, en s'appuyant notamment sur le C.A.U.E.

Cette nouvelle convention cadre entre le C.A.U.E. de Vaucluse et le Conseil départemental de Vaucluse pour la période 2018-2020 couvre l'ensemble des actions réalisées par le C.A.U.E. et financées par la «part fixe» et la «part variable» de la part départementale de la taxe d'aménagement.

Cette convention va permettre à la fois de poursuivre des actions pour lesquelles l'intervention du C.A.U.E. de Vaucluse constitue une plus-value, d'introduire de nouvelles actions répondant à des politiques publiques menées par le Conseil départemental de Vaucluse.

RD 973 - Aménagement de l'entrée est de la commune de Pertuis : 2 040 520 euros

L'objectif du projet est de créer un aménagement de type urbain qui privilégie la sécurité des usagers, en réduisant la vitesse des automobilistes, et en favorisant les déplacements piétons et cycles.

Cet aménagement participera également à l'amélioration du cadre de vie avec une mise en conformité de l'éclairage public. Une convention a été établie afin de définir les obligations respectives du Conseil départemental de Vaucluse, de la commune et de la métropole.

Le Département, la Commune et la Métropole ont manifesté leur volonté de réaliser une opération unique qui résulte de :

- la complémentarité des ouvrages,
- l'existence de parties communes,
- la répartition de la jouissance des biens

Répartition financière

Commune de Pertuis : 265 267,60 euros

(13 % du montant total),

Métropole «Aix-Marseille-Provence» : 836 613,20 euros

(41 % du montant total),

Conseil départemental de Vaucluse : 938 639,20 euros

(46 % du montant total).

Acquisition d'un immeuble bâti à Orange : 673 400 euros

Afin d'assurer un service public de proximité, le Conseil départemental de Vaucluse déploie notamment sur le territoire d'Orange différents services intervenants dans le secteur social.

La Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange a fait savoir qu'elle avait besoin de retrouver l'entière maîtrise des bureaux (1 rond-point de l'Arc de Triomphe) loués par le Département afin qu'elle y installe ses propres services. La collectivité doit donc trouver des nouveaux bureaux afin d'y déployer ses services. Il s'agira de reloger au minimum 22 agents répartis au sein de 5 services dépendants de 3 directions :

- le service prévention des exclusions et le relais logistique de la Direction de l'Action Sociale ;
- les services "Aide sociale à l'enfance" et "Mode d'accueil petite enfance" de la Direction Enfance Famille ;
- le service évaluation accompagnement de la direction Personnes Agées /Personnes Handicapées.

Après d'actives recherches, le Département a décidé d'acquérir des anciens locaux de l'Unédic, situés 799 avenue Général Raymond Lorho - ZAC de l'Argensol à Orange, d'une surface de 2346 m² qui se compose :

- d'un bâtiment de 728,10 m² environ ;
- des espaces verts ;
- de 14 emplacements de stationnement extérieurs.

Ce bien permettra l'accueil du public et des services du Département.

Location d'un bien sis à l'angle de la Route de Montfavet et du Boulevard Limbert à Avignon et signature d'une promesse de vente en vue de son acquisition

Le Département de Vaucluse est propriétaire de différents bâtiments à l'angle du boulevard Limbert et de la route de Montfavet à Avignon, dits « Immeuble Limbert », immeuble qui abrite les locaux administratifs du Pôle Solidarités ainsi que l'Espace départemental de Solidarités (ou EDeS) du centre-ville d'Avignon.

Avec la faillite du magasin de musique, situé au rez-de-chaussée du bâtiment habitant le Pôle Solidarité, le Département de Vaucluse propose aux propriétaires une location pendant 6 ans avec l'engagement ferme et définitif du Conseil départemental d'acquiescer les locaux dans 6 ans au prix du marché.

Ce bien se compose d'un grand local de 530 m² au sol, au-dessus duquel a été installée une mezzanine 100 m² et d'un parking fermé de 50 m².

TOURISME - COMMUNICATION - MARKETING TERRITORIAL

Rapporteur : Pierre Gonzalvez

Subvention Tourisme - Marketing Territorial 2^{ème} répartition 2018 : 202 000 euros

Conformément aux axes de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse. Dans ce cadre il soutient le tourisme sous toutes ses formes y compris les animations touristiques locales et contribuer ainsi à la promotion et à l'attractivité du Vaucluse.

[En savoir plus](#)



AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Répartition des crédits de subvention Secteur Agricole 3^{ème} tranche 2018

Conformément aux axes 1 et 2 de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse et d'y soutenir l'excellence agricole.

Axe 1 : «l'agritourisme et la valorisation du territoire et des produits» : 73 280 euros

Axe 2 : «Développement de l'agro-écologie et des pratiques en faveur de l'environnement» : 120 850 euros

[En savoir plus](#)



Education à l'environnement - Subventions à des associations et autres organismes 2^{ème} répartition 2018 : 55 950 euros

Conformément aux axes 1 et 2 de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse et soutenir l'excellence agricole du vaucluse.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental apporte son soutien aux associations et autres organismes pour la mise en œuvre de programmes d'actions contribuant à la défense, à la protection et à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

[En savoir plus](#)

6 juillet 2018**Dispositif «des Jardins familiaux en Vaucluse»
Subvention à la commune de Carpentras :
15 000 euros**

Conformément à l'axe 3-2-2 de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à soutenir la structuration des territoires de proximité, et préserver durablement les ressources du Vaucluse.

Ce dispositif s'articule autour de deux volets complémentaires :

- le soutien des aménagements paysagers au travers du volet «20 000 arbres en Vaucluse»,
- le soutien pour l'intégration de la nature et d'espaces cultivés à vocation sociale et économique au travers du volet «des Jardins familiaux en vaucluse».

La commune de Carpentras a élaboré un projet d'aménagement sur un terrain communal pour une troisième tranche des jardins familiaux de la ville de Carpentras.

Cette subvention du Conseil départemental de Vaucluse représente 14 % du coût total de l'opération (107 051 euros).

**ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET
TRANSPORTS** Rapporteur : Dominique Santoni**Aides à la scolarité - année scolaire 2018-2019**

Conformément aux axes de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le conseil départemental s'engage à contribuer à une société plus inclusive et solidaire et à réaliser les capacités des vauclusiens.

De plus, de par la loi, le Département est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes.

Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.

A ce titre, il attribue des aides à la scolarité, en faveur des collégiens vauclusiens.

Ces aides ont pour but d'améliorer les conditions matérielles des familles et de créer les conditions de la réussite scolaire des élèves.

Aides à la scolarité 2018/2019 :

- Bourses départementales aux collégiens : 330 000 euros,
- Bourses aux collégiens dont les parents sont allocataires du RSA socle ou majoré : 310 000 euros,
- Aides à la demi-pension aux collégiens dont les parents sont allocataires du RSA socle ou majoré : 130 000 euros.

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

**Avenants aux protocoles de préfiguration
des projets de renouvellement urbain de la
Communauté d'Agglomération du Grand
Avignon sur les quartiers de la Rocade Sud,
Saint Chamand et quartiers Nord-Est
d'Avignon, de la commune d'Orange
et de la commune de Cavaillon**

Conformément aux axes 2-1 et 3-2 de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à soutenir la structuration des territoires de proximité et conforter un maillage urbain équilibré et à contribuer à une société plus inclusive et solidaire en prévenant les situations de fragilité.

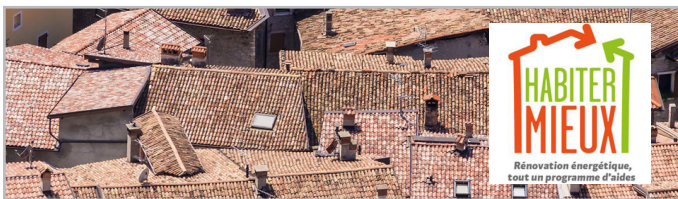
De plus en 2016, le Conseil départemental a approuvé les protocoles de préfiguration au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NRNRU) en tant que dispositif de requalification des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon sur les quartiers de la Rocade Sud, Saint chamand et quartiers Nord-Est d'Avignon, de la commune d'Orange et de la commune de Cavaillon.

Ces protocoles ont pour vocation de définir le programme des interventions à partir d'études préalables et de moyens d'ingénierie, et une convention pluriannuelle de renouvellement urbain établissant, à partir du programme de travail du protocole de préfiguration, le projet urbain et les modalités de participation des partenaires.

6 juillet 2018

Un avenant est nécessaire afin de proroger la durée de ces protocoles et d'ajuster les calendriers des opérations inscrites aux programmes de travail, ainsi que les concours financiers de l'ANRU et de la caisse des dépôts et consignations. Dans un souci de parallélisme des formes, l'ANRU a demandé à tous les partenaires signataires des protocoles de signer les avenants correspondants.

**Participation du Conseil départemental
aux opérations de propriétaires occupants
modestes dans le cadre des programmes
financés par l'ANAH et l'Etat**
5^{ème} répartition 2018 : 3 380 euros



Conformément à l'axe 3-2 de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à soutenir la structuration des territoires de proximité et conforter un maillage urbain équilibré.

De plus depuis 2013, le Conseil départemental de Vaucluse apporte une aide complémentaire pour les ménages propriétaires occupants éligibles à l'aide de solidarité écologique (ASE) au titre du programme « Habiter mieux ».

**Dispositif de soutien aux particuliers
en faveur de la sobriété énergétique
et des énergies renouvelables**

4^{ème} répartition 2018 : 41 350 euros

Depuis l'adoption de son agenda 21, le Conseil départemental a réaffirmé sa volonté de soutenir la maîtrise des consommations énergétiques et le déploiement des énergies renouvelables.

Aussi, le 21 janvier 2013, l'Assemblée départementale a statué sur le dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.

L'un des principaux objectifs de ce dispositif est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Ce dispositif permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie ;
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite ;
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Ce sont 39 foyers vauclusiens qui vont bénéficier du soutien du Conseil départemental.

Cette convention concrétise la volonté des signataires de lier développement du territoire et insertion professionnelle des publics vauclusiens éloignés de l'emploi en formalisant un protocole d'échange d'informations pour la réalisation d'objectifs ambitieux en matière d'insertion, à savoir 15 000 heures de travail, 3 000 heures de formation et 6 CDI réservés à des personnes en insertion.

**Convention 2018
les Compagnons Bâisseurs Provence
Projets «Auto-Réhabilitation Accompagnée» -
«Formation Oeil Energie» : 23 700 euros**

Conformément à l'axe 3-2 de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à contribuer à une société plus inclusive et solidaire en prévenant les situations de fragilité.

L'association «Les Compagnons Bâisseurs Provence» intervient depuis plusieurs années en Vaucluse en accompagnement des ménages, par une auto-réhabilitation accompagnée de leur logement ainsi qu'aux travers d'ateliers collectifs sur les questions d'entretien et d'économies d'énergie.



Elle permet aux ménages relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) d'améliorer leur habitat, de s'approprier leur cadre de vie en mobilisant leurs ressources et savoir-faire. Pour cela, l'association organise et anime une instance partenariale locale afin d'apporter sur le territoire une approche globale et concertée autour des questions d'habitat et d'indécence.

Les acteurs du territoire, référents sociaux, repèrent les ménages, propriétaires ou locataires qui pourraient bénéficier d'une prise en charge et les orientent vers l'association.

Cette action est financée en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Région et l'Agence Régionale de Santé (ars), les bailleurs sociaux dont Mistral Habitat et par des crédits politique de la ville pour les communes d'Avignon et de Carpentras (pour la partie animation collective).

L'action se poursuit en 2018 et sera complétée par une formation auprès des travailleurs sociaux d'Avignon, à l'occasion d'une animation de l'exposition «Je consomme malin» organisée par le Pôle Solidarités.

Cette action est mise en place, conformément à la fiche action 9 du PDALHPD, visant à améliorer le repérage des ménages en précarité énergétique.

Contrats de ville 2015-2020

programmation 2018 - 1^{ère} tranche Contrat de Ville du Grand Avignon : 201 000 euros



Le Vaucluse compte 12 villes et 11 Contrats de Ville : Avignon, Le Pontet, Carpentras, Monteux, Sorgues, Cavaillon, Apt, l'Isle sur la Sorgue, Pertuis, Orange, Bollène, Valréas. 22 quartiers prioritaires ont ainsi été identifiés, définis par le seul critère de pauvreté monétaire.

Les habitants concernés (13% des vauclusiens) sont donc les personnes les plus fragiles, les plus en difficultés, connus majoritairement des EDeS.

Pour le conseil départemental, cette politique publique vise à lutter, tout comme la politique d'action sociale, contre toutes les exclusions pour l'ensemble des publics et ce quelle que soit leur origine (précarité, âge, handicap, logement, dépendance, isolement...) Dans un objectif commun de soutien aux personnes dans leur quotidien.

Pour favoriser leur autonomie et réduire les inégalités sociales ou territoriales à travers des actions de proximité.

Elle s'organise dans le même cadre d'action territorialisée que celui de l'action sociale, concerne le même public que celui des EDeS, propose une politique partenariale qui mobilise les acteurs de terrain, déjà connus autour d'une analyse des besoins sociaux et d'un diagnostic territorial partagé.

C'est dans ce cadre, conditionné par l'intervention de la collectivité visant à soutenir la solidarité, la cohésion urbaine, l'égalité territoriale et le développement de la citoyenneté sur l'ensemble du territoire départemental, que les programmations 2018, arrêtées en comité de pilotage, ont été actées par l'Assemblée départementale pour le contrat de ville du Grand Avignon (Avignon/Le Pontet).

Les territoires identifiés sur les communes d'Avignon et du Pontet :

• A Avignon :

- les quartiers Sud : Monclar, Champfleury, Rocade Sud, Barbière et Croix des Oiseaux : 17 770 habitants
- les quartiers Nord-Est : 4 960 habitants
- le quartier Saint-Chamand : 2 610 habitants
- les îlots HLM de Montfavet : les Souspirous, Sainte-Catherine, l'Espélido et les Broquetons : 2 100 habitants,
- Pont des Deux Eaux : 3947 habitants,
- Monclar Sud : 1 840 habitants.

• Au Pontet :

- les quartiers Camp Rambaud – les Mérides : 1 010 habitants
- les quartiers Joffre et Centre-Ville : 2 580 habitants
- les quartiers Saint-Louis/Le Carillon/Réalpanier au Pontet : 1 250 habitants

Structures d'animation de vie sociale**Exercice 2018 : 41 500 euros**

Les structures d'animation de la vie sociale de Vaucluse sont des partenaires privilégiés de la politique Départementale de cohésion sociale.

Ces structures de proximité qui portent un projet global d'animation de quartier et qui bénéficient d'une reconnaissance de la CAF constituent un réseau départemental complémentaire de celui des espaces départementaux des solidarités (EDeS) grâce auquel le Département de Vaucluse exerce son rôle de chef de file de l'action sociale.

Aux côtés de la CAF, un partenariat a été développé avec les communes et les EPCI pour soutenir et renforcer l'action de ces structures d'animation de la vie sociale et pour les accompagner dans les initiatives développées en déclinaison de leur projet social.

Ce partenariat s'appuie sur la déclinaison des priorités départementales via les thèmes suivants :

- médiation administrative et sociale
- famille - parentalité
- réussite éducative – jeunesse
- prévention de la santé
- apprentissage linguistique
- médiation culturelle et citoyenneté
- cadre de vie - participation des habitants

[En savoir plus](#)

Commune de Sorgues - Accompagnement des jeunes dans l'emploi : 1 200 euros

Conformément à l'axe 3-2 de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à contribuer à une société plus inclusive et solidaire en prévenant les situations de fragilité.

Les jeunes de 16 à 25 ans représentent 11 % de la population Vauclusienne, soit environ 62 000 personnes. Ce public impacté par un taux de chômage de 32 %, nécessite un accompagnement adapté à ses besoins.

Ainsi, en mars 2018, le Conseil départemental a défini les orientations de sa politique jeunesse, en matière d'insertion professionnelle, notamment en mobilisant les jeunes sur un parcours professionnel.

Dans ce cadre, la commune de Sorgues a initié un projet permettant d'accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en leur proposant une découverte des métiers en tension avec l'appui de formations et une mise en relation avec des entreprises locales.

Convention sur la mise en oeuvre des clauses d'insertion dans le cadre du déploiement du haut débit

En 2011, le Conseil départemental de Vaucluse, en sa qualité d'autorité organisatrice du service public local des communications électroniques, a confié au groupement solidaire d'entreprises constitué par les sociétés axione et ETDE (aujourd'hui dénommée Bouygues Energies & Services), en qualité de délégataire, la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de communications électroniques haut et très haut débit sur son territoire.

Parallèlement, en 2017, le Département s'est fixé l'orientation de contribuer à une société plus inclusive et solidaire dans sa stratégie 2025-2040 et a redéfini un plan départemental d'insertion sur la période 2017-2020, qui vise à augmenter le volume des clauses sociales dans les marchés publics.

**Subventions aux Projets Culturels
Programme Action Culturelle année 2018****5^{ème} tranche : 49 550 euros**

Le Conseil départemental de Vaucluse, dans sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement dans ses axes 1 et 2, s'engage à mettre en œuvre une stratégie Culture et Patrimoine ambitieuse.

C'est en cela que l'assemblée départementale vient d'adopter l'attribution d'une 5^{ème} tranche de subventions annuelles au titre de l'action culturelle, au titre d'ateliers l'expression artistique pour personnes âgées en perte d'autonomie et au titre actions d'éducation artistique en faveur de collégiens.

[En savoir plus](#)